

Bulletin d'adhésion

Je, soussigné(e),, agissant ès-qualités de représentant de la personne morale visée ci-après, après avoir pris connaissance de la Charte de l'Institut Thomas More, souhaite qu'elle en devienne membre et qu'elle soutienne son action.

Nom :

Prénom :

Qualité :

Personne morale adhérente :

Forme sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

Téléphone :

Email :

Domaine d'activité :

devient Membre associé de l'Institut Thomas More et verse une cotisation de :

5 000 €

10 000 €

20 000 €

Par **chèque bancaire** à l'ordre de l'Institut Thomas More.

Par **virement bancaire** sur le compte de l'Institut :

Banque ING

Code IBAN: BE36 3101 5864 3081

Date et signature

N.B. : L'accès aux données personnelles contenues dans les fichiers de l'ASBL INSTITUT THOMAS MORE, dont le siège est sis avenue Demolder 112 à 1030 Bruxelles, comme à ses statuts, rapports d'assemblées, comptes et bilans, est garanti au membre, conformément aux législations belges et européennes concernant la protection de la vie privée et le statut des ASBL.

Bientôt vous pourrez adhérer en ligne et faire vos dons, grâce à un système sécurisé, sur le site de l'Institut.

Cotisations

A ses adhérents, l'Institut Thomas More offre des prestations et des services. Chaque cotisation ouvre droit à une gamme de prestations et de services détaillés ci-dessous.

La cotisation de 5 000 € ouvre droit à

la réception des « Notes » et des « Tribunes » de l'Institut Thomas More

la réception des « Rapports » de l'Institut

une invitation aux « Journées d'étude » de l'Institut Thomas More (dans la limite de deux places)

La cotisation de 10 000 € ouvre droit à

la réception des « Notes » et des « Tribunes » de l'Institut Thomas More

la réception des « Rapports » de l'Institut

une invitation aux « Journées d'étude » de l'Institut Thomas More (dans la limite de deux places)

une invitation aux « Rencontres » de l'Institut Thomas More (dans la limite de deux places)

La cotisation de 20 000 € ouvre droit à

la réception des « Notes » et des « Tribunes » de l'Institut Thomas More

la réception des « Rapports » de l'Institut

une invitation aux « Journées d'étude » de l'Institut Thomas More (dans la limite de quatre places)

une invitation aux « Rencontres » de l'Institut Thomas More (dans la limite de deux places)

une invitation au Dîner annuel de l'Institut (dans la limite de deux places)